Image not found or type unknown

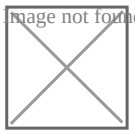

Plainte pour diffamation.

Par **kerloucafe**, le **24/05/2014** à **17:57**

Bonjour ,lors d'un achat de meubles 700 euros sur internet le 25/09/13 j'ai rencontré de nombreuses difficultés .Les délais de livraison largement dépassés j'ai contacté la société plusieurs fois et la réponse était toujours :Réception aujourd'hui et livraison dans les jours qui suivent.
Le 28/11/2013 lassée par tous ces mensonges je dépose un avis défavorable sur un site de consommateurs et le lendemain le PDG me contacte par téléphone et me demande de retirer mon avis (je me suis contenter de raconter ce qui m'était arrivé).
Devant mon refus celui-ci m'informe qu'il annule ma commande ,me poursuit en justice et bloque le montant de la commande chez un huissier.
Dans la foulée il dépose un avis sur le site de consommateurs ou il indique qu'il a enregistré toutes nos conversations et qu'il les produira lors du procès !!!.J'ai indiqué ces agissements sur le forum ainsi que son refus de me rembourser (capture d'écran et mail en ma possession prouvant mes dires).Par l'intermédiaire de ma protection juridique je récupère mon argent en Février 2014.
Hier un huissier de justice me remet une assignation pour un référé le 04 Juin à Béthune alors que mon lieu de résidence se trouve à lorient .
-La victime dans cette histoire c'est moi!
-est-il normal que je sois convoqué dans cette ville ;je ne peux pas m'y rendre
-La plainte est :diffamation pour avoir écrit que le PDG enregistrait les conversations avec le client (il l'a écrit)et refus de remboursement (il a fallu des mois pour obtenir ce remboursement)
Grand merci à toute personne qui pourra m'aider

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés